

Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale

Dispositif « Tranquillité entreprises »

Devant le succès remporté par l'opération tranquillité vacances, la gendarmerie au sein du département des Côtes d'Armor, a décidé d'étendre cette opération au profit des commerces et des entreprises. L'opération tranquillité entreprises (OTE) s'inscrit dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) et bénéficie désormais à différents professionnels désireux de sécuriser leurs locaux professionnels.

Elle leur permet dorénavant de signaler à l'unité de gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de leur établissement (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeurs, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

Pour adhérer à OTE, les professionnels doivent simplement s'inscrire auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche en remplissant et en y déposant le formulaire d'adhésion joint. C'est aussi l'occasion pour les chefs d'entreprise de réaliser un auto diagnostic de sécurité à partager avec les gendarmes de la brigade locale, l'intervention d'un correspondant sûreté pouvant être sollicitée le cas échéant.

Une action de communication sur le dispositif va débiter à destination des médias, relayée par les chambres consulaires (CCI, chambre des métiers..), en liaison avec la préfecture, ainsi qu'en interne, ou encore via la page Facebook du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

Vous trouverez sur la page d'accueil site internet de l'AMF 22 les documents d'information de l'opération, que vous pouvez utilement relayer, à savoir :

- note d'informations sur le dispositif OTE
- formulaire d'inscription FSIP
- questionnaire auto diagnostic
- plaquette d'informations et de conseils

Prévention des vols/cambriolages dans les locaux sportifs et associatifs

Suite à la constatation de cambriolages ou tentatives de cambriolages dans des locaux sportifs/associatifs sur le département des Côtes d'Armor, nous vous invitons à suivre ces quelques préconisations :

Avec l'arrivée des beaux jours, les festivités sont plus nombreuses et les risques de vols/cambriolages de locaux sportifs et associatifs sont plus importants compte tenu des marchandises stockées.

Pour éviter d'être victime de ce genre de faits, renforcez votre protection extérieure et intérieure en :

- Maîtrisant la végétation pour faciliter la surveillance naturelle ;
- Installant un éclairage extérieur couplé à de la détection de mouvement ;
- Installant une alarme sonore (ces locaux étant souvent isolés) ;
- Recourant à la vidéo-protection ;
- Équipant les portes de serrures multipoints et les fenêtres de volets pleins ainsi que de barreaux ;
- Conservant un minimum de numéraire dans un coffre-fort ;
- Isolant le matériel sensible/produit alimentaire dans un local fermé à l'abri des regards.